

Gestion durable des projets du BTP au Maroc

Présenté par : Mme. Yasmina ED-DARIY

Gestion environnementale des projets de BTP



Phase d'exécution



Phase d'exploitation



Ligne à grande vitesse « Tanger-Casablanca »

- Utilisation des routes et pistes existantes lors de la phase chantier ;
- Interdiction de mise en place d'installations de chantier à proximité des zones humides et des zones sensibles en général ;
- Interdiction de stockage dans les lits majeurs des cours d'eau et des zones humides ;
- Intervention et le stationnement des véhicules et engins en dehors des emprises de même que l'accès des personnels seront interdits à l'intérieur des zones naturelles sensibles ;
- Mise au point d'un plan de circulations de chantier excluant le stationnement et l'entretien du matériel, l'approvisionnement et le stockage des carburants et huiles, dans les zones sensibles ;
- Stockage des produits polluants sur des aires étanches, abritées de la pluie et en dehors des zones sensibles ;



Ligne à grande vitesse « Tanger-Casablanca »

- Mise en place d'une collecte efficace des eaux de ruissellement du chantier et rejet après décantation des matières en suspension ;
- Déchets ménagers : ils seront évacués périodiquement vers un lieu autorisé en concertation avec les services compétents des communes concernées ;
- Déchets recyclables : ils seront collectés et triés pour être repris par les ramasseurs de ferrailles, cartons, plastique...etc
- Déchets dangereux (huiles usagés par exemple) : ils seront collectés dans des cuves étanches en dehors des sites à risque (par exemple : bâchage, étanchéité de récupération des produits toxiques dangereux pour ensuite envisager un traitement aval...) ; ces substances toxiques ainsi récupérées seront collectées par des entreprises spécialisées qui en assureront le transfert, le traitement et l'élimination.

Ligne à grande vitesse « Tanger-Casablanca »

- Création d'une zone étanche dédiée au lavage des engins ;
- Evacuation des eaux traitées vers une fosse septique ou un puits perdu;
- Kit de dépollution placé dans les véhicules de chantier ;

Centrale solaire d'Ouarzazate



- Le nombre de véhicules lourds et légers sera limité au strict minimum, et leur vitesse de circulation sera limitée.
- L'entrepreneur devra munir chaque engin de chantier d'une quantité suffisante d'absorbants afin d'intervenir efficacement en cas de déversement accidentel de contaminants;
- L'entrepreneur devra maintenir ses équipements en parfait état de fonctionnement. Tous les jours, il sera tenu de vérifier la présence de fuite de contaminants, qu'il devra réparer immédiatement, le cas échéant,
- Les niveaux de bruit émis par les principaux équipements et engins de chantier seront vérifiés régulièrement;

Centrale solaire d'Ouarzazate



- **Eau** : La planification de l'emplacement des lignes, des routes d'accès et de l'ensemble des infrastructures annexées doit être faite en évitant les zones écologiques sensibles. Ainsi, les pylônes ne doivent pas être construits au fond des vallées où il y a des cours d'eau ni dans les zones de drainage pour éviter un blocage des cours d'eau superficiels et souterrains;
- **Tracé** : Le tracé doit être si possible planifié de manière à éviter le plus possible la construction de pistes. L'utilisation des pistes existantes est recommandée;
- **Végétation** : La planification de l'emplacement des routes d'accès et de l'ensemble des infrastructures annexes permanentes doit être faite en évitant les zones écologiques sensibles telles que les zones de végétation dense et aussi éviter tout abattage d'arbres.